



Le Ministre

Porto-Novo, le 30/07/2020

N° M42 /MEMP/DC/SGM/DEP/DIIP/DINFRE/SP

A

**Messieurs les Directeurs
Départementaux des Enseignements
Maternel et Primaire**

(Attention : CRP, CP de Zone,
Directeurs/Directrices d'école)

OBJET : Directives pour la réouverture des classes au profit des apprenants du CI au CM1.

Suite aux décisions du Conseil des Ministres en sa séance du 06 mai 2020, il a été retenu entre autres, la reprise des cours pour les écoliers du CI au CM1 à compter du lundi 10 août 2020, dans la perspective de la tenue de l'évaluation de fin d'année. Dans le contexte actuel de la lutte contre la propagation de la maladie à Coronavirus (COVID-19), cette reprise des cours doit s'opérer avec l'application stricte des mesures préventives ci-après :

- **du nettoyage et de la désinfection des écoles**

Suite à une longue période de fermeture des écoles, il est nécessaire que les directeurs/directrices d'école veillent au nettoyage classique des classes et de leurs alentours pour une question d'hygiène. Chaque semaine, les lieux d'aisance et les classes doivent être nettoyés avec des produits désinfectants (crésyl, eau de javel, dettol, etc.).

- **de la gestion d'éventuels cas de COVID-19**

En cas de suspicion de COVID-19 dans une école, il appartiendra au responsable de l'école de saisir les structures compétentes du ministère de la santé les plus proches tout en informant sa hiérarchie (CP de Zone et/ou CRP) à l'effet d'une prise en charge de la personne suspectée et une éventuelle désinfection des lieux.

- **du lavage obligatoire des mains avec de l'eau et du savon**

En attendant la mise en place complète de dispositifs de lavage de mains modernes au profit des usagers de l'école, les premières initiatives pour le lavage systématique des mains dans les écoles restent de mise (confer la note de service N°0452/MEMP/DC/SGM/DPP/DAF/SP du 20 mars 2020). Pour rappel, il a été recommandé que le dispositif simple et pratique de lavage des mains (modèle tippy-taps) déjà en usage dans certaines écoles soit généralisé et que les apprenants soient encadrés pour le lavage des mains plusieurs fois selon les périodes de la journée mentionnées à titre indicatif ci-après :

- le matin à l'arrivée à l'école ;
- avant les récréations (matin et soir) ;
- au retour des récréations (matin et soir) ;
- à la sortie des classes (12h00 et 17h00).

- **du port de masque de protection**

Chaque apprenant est soumis, dans la mesure du possible, au port de masques lavables et réutilisables dans l'enceinte de l'école, dans la classe et hors de l'école. Tout autre usager de l'école devra obligatoirement porter son masque avant d'y entrer. Il est fait exception à l'enseignant d'ôter le masque au moment du déroulement du cours pour faciliter la communication avec les apprenants, tout en se positionnant à une distance d'au moins trois mètres d'eux. Il le remet aussitôt terminé pour se conformer à la règle générale.

- **de la gestion des cantines scolaires et des récréations**

Les cantines scolaires doivent rester fonctionnelles pour les apprenants. Par conséquent, les mesures d'hygiène et de protection doivent être strictement respectées par les vendeuses et/ou les bonnes dames dans les cuisines et au moment du service des repas aux apprenants.

- **de la gestion pédagogique des écoles**

Une planification des activités pédagogiques au profit des apprenants du CI au CM1 allant du lundi 10 août au vendredi 11 septembre 2020 est jointe aux présentes directives. Cette planification démarre par une évaluation diagnostique pour identifier les besoins spécifiques des apprenants. Les outils à utiliser dans le cadre de cette évaluation doivent être élaborés par département et rendus disponibles au plus tard le 07 août 2020. Ces outils doivent être arrimés aux savoirs essentiels. Un plan de remédiation découlant de l'évaluation diagnostique permettra de répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant. Pour une gestion efficiente du temps des apprentissages, la programmation des examens professionnels n'est pas propice au cours de cette période. Une programmation ultérieure permettra de prendre en compte les enseignants candidats auxdits examens.

En conséquence, les Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), les Chefs de Région Pédagogique (CRP) et les Conseillers Pédagogiques de Zone (CP) sont instruits pour l'observance rigoureuse des présentes directives.



Salimane KARIMOU

PJ : 02

- Planifications
- Savoirs essentiels
- Répartition de la masse horaire d'apprentissage



**PLANIFICATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR LA PERIODE
DU LUNDI 10 AOÛT AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020**

COURS : CI

La planification ci-après est établie au regard du point d'exécution des programmes d'étude établi à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

| Champs de formation | 10 au 12 août | 13 au 21 août | 24 au 28 août | 31 août au 04 septembre | 07 au 11 septembre |
|---------------------|---|--|---------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANÇAIS | Evaluation diagnostique | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des unités 5 à 24 selon le cas. | | | Evaluation de fin d'année |
| MATHS | | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des dossiers 1 et 2 (D1-2 ; D1-3 ; D2-1 et D2-2) selon le cas. | | | |
| E.S. | Revenir selon le cas, sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement en : Civisme SA9 : - la marche dans la rue - la traversée de la route Morale SA2 : j'apprends à formuler une demande et à remercier ; SA3 : les pratiques de formulations d'excuses ; Langue et Culture SA4 : - les pratiques de salutations le matin en langue maternelle et, - les pratiques de salutations l'après-midi | | | | |
| E.S.T. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA2 ; SA3 et SA4, selon le cas. | | | | |
| E.A. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA2 ; SA5 ; SA7 ; SA8 et SA13 relatives à l'art plastique et à l'art vivant, selon le cas. | | | | |
| E.P.S. | Revenir sur les SA2 ; SA4 et SA6, selon le cas. | | | | |

**PLANIFICATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR LA PERIODE
DU LUNDI 10 AOÛT AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020**

COURS : CP

La planification ci-après est établie au regard du point d'exécution des programmes d'étude établi à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

| Champs de formation | 10 au 12 août | 13 au 21 août | 24 au 28 août | 31 août au 04 septembre | 07 au 11 septembre |
|---------------------|---|---|---------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANÇAIS | Evaluation diagnostique | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des unités 10 à 27, selon le cas. | | | Evaluation de fin d'année |
| MATHS | | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des dossiers 1, 2 et 3 (D1-1 ; D1-2 ; D2-1 ; D2-2 et D3-1), selon le cas. | | | |
| E.S. | Revenir selon le cas, sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement en : Civisme SA5 : la traversée de la rue ; SA6 : les couleurs du drapeau : les positions ; Morale SA3 : les pratiques de formulation d'excuse ; SA10 : les pratiques de formulation de demande ; Langue et culture SA10 : je chante dans ma langue maternelle et je danse ; Histoire SA8 : j'apprends à situer quelques activités ou évènement dans l'année ; Géographie SA9 : les activités socioéconomiques de mon milieu et leurs impacts positifs | | | | |
| E.S.T. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA3 à SA7, selon le cas. | | | | |
| E.A. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA3 ; SA4 ; SA5 et SA7 relatives à l'art plastique et à l'art vivant, selon le cas. | | | | |
| E.P.S. | Revenir sur les SA2 ; SA3 et SA5, selon le cas. | | | | |

J

J

PLANIFICATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR LA PERIODE DU LUNDI 10 AOÛT AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

COURS : CE1

La planification ci-après est établie au regard du point d'exécution des programmes d'étude établi à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

| Champs de formation | 10 au 12 août | 13 au 21 août | 24 au 28 août | 31 août au 04 septembre | 07 au 11 septembre |
|---------------------|---|--|---------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANÇAIS | Evaluation diagnostique | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des unités du 4 à 10, selon le cas. | | | Evaluation de fin d'année |
| MATHS | | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des dossiers 2 à 7 (D2-1 ; D2-2 ; D2-3 ; D3-2 ; D3-3 ; D4-1 ; D4-2 ; D5-1 ; D6-1 ; D7-1 ; D7-2 et D7-3), selon le cas. | | | |
| E.S. | Revenir selon le cas, sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement en : | | | | |
| | Civisme SA1 : - Au carrefour, je fais attention ; - La Circulation à pieds la nuit ; SA3 : quelques droits et devoirs de l'enfant Morale SA1 : - L'assiduité ; - L'entraide ; - L'assistance à autrui ; Langue et culture SA5 : Les activités d'entretien et de sauvegarde de mon patrimoine ; SA6 : Comptage de 0 à 50 dans ma langue maternelle ; Histoire SA2 : Mon quartier de ville ; Géographie SA2 : Le plan de ma classe. | | | | |
| | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA3 à SA8, selon le cas. | | | | |
| | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les projets 2 et 3 relatifs à l'art plastique et à l'art vivant, selon le cas. | | | | |
| E.P.S. | Revenir sur les SA2 ; SA3 et SA4, selon le cas. | | | | |

PLANIFICATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR LA PERIODE

DU LUNDI 10 AOÛT AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

COURS : CE2

La planification ci-après est établie au regard du point d'exécution des programmes d'étude établi à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

| Champs de formation | 10 au 12 août | 13 au 21 août | 24 au 28 août | 31 août au 04 septembre | 07 au 11 septembre |
|---------------------|--|--|---------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANÇAIS | Evaluation diagnostique | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des unités du 3 à 10, selon le cas. | | | Evaluation de fin d'année |
| MATHS | | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des dossiers 2 à 7 (D2-1 ; D2-2 ; D2-3 ; D3-2 ; D3-3 ; D4-1 ; D5-2 ; D6-1 ; D6-3 et D7-1), selon le cas. | | | |
| E.S. | Revenir selon le cas, sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement en : Civisme SA1 , Je participe à l'exercice de la démocratie dans mon milieu : <ul style="list-style-type: none"> - Droit à une nationalité ; - Droit à la santé ; - Droit à l'instruction ; Morale SA1 : <ul style="list-style-type: none"> - L'assiduité ; - L'entraide ; - L'exactitude ; - Je ne mens pas, je dis la vérité ; Langue et culture SA5 , les places publiques : <ul style="list-style-type: none"> - Sites ; - Monuments ; Histoire SA3 : Quelques royaumes du Bénin ; Géographie SA4 : Les activités de production agricole. | | | | |
| E.S.T. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA3 à SA7, selon le cas. | | | | |
| E.A. | Revenir sur les projets 2 et 3 relatifs à l'art plastique et à l'art vivant. | | | | |
| E.P.S. | Revenir sur les SA2 ; SA3 et SA4, selon le cas. | | | | |

**PLANIFICATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR LA PERIODE
DU LUNDI 10 AOÛT AU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020**

COURS : CM1

La planification ci-après est établie au regard du point d'exécution des programmes d'étude établi à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2019-2020

| Champs de formation | 10 au 12 août | 13 au 21 août | 24 au 28 août | 31 août au 04 septembre | 07 au 11 septembre |
|---------------------|---|--|---------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANÇAIS | Evaluation diagnostique | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des unités du 3 à 12, selon le cas. | | | Evaluation de fin d'année |
| MATHS | | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur ceux des dossiers 2 à 4 (D2-1 ; D3-1 ; D3-2 ; D3-3 ; D4-1 et D4-2), selon le cas. | | | |
| E.S. | Revenir selon le cas, sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement en : Civisme SA1 : la décentralisation – le budget – le Président de la République – l'Assemblée Nationale ; Morale SA8 , le travail : une nécessité sociale – la modestie – le respect de la parole donnée ; Langue et culture SA5 , pratique de la langue maternelle : les contes – la traduction d'une lettre écrite en langue maternelle. Histoire SA3 , Quelques royaumes du Bénin : des origines à la colonisation ; Géographie SA6 : Le Bénin, situation dans le monde ; Réalisation de la carte administrative. | | | | |
| E.S.T. | Revenir sur l'ensemble des savoirs essentiels mais prioritairement sur les SA3 à SA7, selon le cas. | | | | |
| E.A. | Revenir sur les SA6, SA7, SA8, et SA10 relatives à la couture, au dessin, au conte et au poème. | | | | |
| E.P.S. | Revenir sur les SA1, SA2 et SA3, selon le cas. | | | | |

REPARTITION DE LA MASSE HORAIRE TOTALE (EN MINUTE) DU TEMPS DES APPRENTISSAGES PAR CHAMP DE FORMATION ET PAR COURS

| Cours | | | | | |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Champ de formation | CI | CP | CE1 | CE2 | CM1 |
| Français | 1875 | 1875 | 1875 | 1875 | 1875 |
| Maths | 1341 | 1341 | 1341 | 1341 | 1341 |
| ES | 1073 | 1073 | 1073 | 1073 | 1073 |
| EST | 536 | 536 | 536 | 536 | 536 |
| EA | 270 | 270 | 270 | 270 | 270 |
| EPS | 270 | 270 | 270 | 270 | 270 |
| Total | 5365 | 5365 | 5365 | 5365 | 5365 |

NB : La période d'apprentissage du 13 août au 04 septembre (sans les heures de pause) équivaut à 89h25min, soit 5365 minutes pour chaque cours.